

Présidence de M. Claude Bonnard, président

Membres absents excusés : Caroline Alvarez, Claire Attinger Doepper ; Luc Chessex ; Marie Deveaud ; Sylvie Freymond ; Natacha Litzstorf ; Isabelle Mayor ; Jean Meylan ; Gisèle-Claire Meylan ; Stéphane Michel ; Roland Rapaz ; Namasivayam Thambipillai ; Elena Torriani ; Giampiero Trezzini ; Claude-Alain Voiblet ; Elisabeth Wermelinger ; Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : Marie-Ange Brélaz-Buchs ; Claude Grin, Ntumba Kahumbu ; Isabelle Matthey ; Francis Pittet ; Maxline Stettler ; Charles-Denis Perrin.

Membres présents	76
Membres absents excusés	17
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 05, en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**Rapport s/ préavis
2008/41**

Préavis N° 2008/41 : Autorisations d'achats pour l'exercice 2009

Rapporteur : M. Fabrice Ghelfi (SOC)

Discussion

Guy Gaudard (LE) ; Alain Hubler (AGT) ; Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports ; Vincent Rossi (Les Verts) ; Guy Gaudard (LE) ; Isabelle Truan (LE) qui dépose l'amendement suivant :

*Amendement
Dépôt*

Refuser la demande de crédit pour l'achat de deux radars au Corps de police, en soustrayant fr. 248'000.- au point 1 des conclusions du préavis Autorisations d'achat pour l'exercice 2009.

Discussion, suite

Philippe Mivelaz (SOC) ; Andrea Egli (AGT) ; Monique Cosandey (SOC) ; Jean-Luc Chollet (UDC) ; Serge Segura (LE) ; David Payot (AGT) ; Alain Hubler (AGT) ; Florence Germond (SOC) ; Myriam Tétaz (AGT) ; Albert Graf (UDC) ; Isabelle Truan (LE) ; Françoise Longchamp (LE) ; Guy Gaudard (LE) ; Florence Germond (SOC) ; Yves Ferrari (Les Verts) ; Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports ; Nicole Grin (LE) ; Serge Segura (LE) ; Françoise Longchamp (LE) ; Yves Ferrari (Les Verts) ; Myriam Tétaz (AGT) ; Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports ; Jean-François Cachin (LE) ; Philippe Mivelaz (SOC) ; Martine Fiora-Guttmann (LE) ; Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports ; Fabrice Ghelfi (SOC) ; Gilles

	Meystre (LE).
<i>Vote s/amendement</i>	Le Conseil, à une évidente majorité, refuse l'amendement déposé par Mme Isabelle Truan (LE).
<i>Vote</i>	Le Conseil, à la majorité, donc décide : <ol style="list-style-type: none">1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2009, un crédit de Fr. 7'858'600.- pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir. <hr/>
Rapport s/ préavis 2008/47	Préavis N° 2008/47 : Crédit complémentaire pour les extensions ordinaires 2008 du télésexe des Services industriels <u>Rapporteur</u> : M. Jean-Charles Bettens (SOC)
<i>Discussion</i>	La discussion n'est pas demandée.
<i>Vote</i>	Le Conseil, à l'unanimité, décide : <ol style="list-style-type: none">1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 600'000.- pour financer les travaux supplémentaires d'extension et de raccordements au télésexe en 2008 ;2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 322 et 331 du budget du multimédia. <hr/>
Rapport s/ préavis 2008/50	Préavis N° 2008/50 : Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Crédits-cadres annuels 2009 <u>Rapporteur</u> : M. Jean-Charles Bettens (SOC)
<i>Discussion</i>	Guy Gaudard (LE) ; Jean-Yves Pidoux, directeur des SI ; Olivier Français, directeur des travaux.
<i>Vote</i>	Le Conseil, à l'unanimité, décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 39'550'000.– réparti comme il suit :
 - a) Fr. 4'650'000.– pour couvrir, en 2009, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, au marquage routier, aux installations de régulation du trafic et à la réfection d'ouvrages ;
 - b) Fr. 2'500'000.– pour couvrir, en 2009, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics ;
 - c) Fr. 8'280'000.– pour couvrir, en 2009, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et aux échanges périodiques des compteurs d'eau ;
 - d) Fr. 24'120'000.– pour couvrir, en 2009, les frais relatifs aux rénovations et extensions des différents réseaux des Services industriels, sommes à porter au débit des comptes suivants :
 - réseau du Service du gaz et du chauffage à distance Fr. 16'190'000.–
 - réseau du Service de l'électricité Fr. 5'330'000.–
 - réseau du Service du multimédia Fr. 2'600'000.–
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux et sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels ;
4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

**Rapport s/ préavis
2008/51**

Préavis N° 2008/51 : Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades. Crédit cadre annuel 2009

Rapporteur : M. David Payot (AGT)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 850'000.– pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2009 ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Rapport s/ rapport-préavis 2008/34

Rapport-préavis N° 2008/34 : Création d'un fonds « Solidarité internationale eau ». Règlement d'utilisation du fonds. Réponse au postulat de Mme Andrea Egli « Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves ». Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini « Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe »

Rapporteur : M. Jean-Charles Bettens (SOC)

Discussion

Andrea Egli (AGT) ; Pierre Santschi (Les Verts) ; Jean-Luc Chollet (UDC) ; Thérèse de Meuron (LE) ; Albert Graf (UDC) ; Francisco Ruiz (SOC) ; Françoise Longchamp (LE) ; Roland Philippoz (SOC) ; Olivier Français, directeur des travaux ; Roland Ostermann (Les Verts) ; Olivier Français, directeur des travaux ; Pierre Santschi (Les Verts).

Discussion sur le règlement

Jean-Luc Chollet (UDC) ; Andrea Egli (AGT) ; Olivier Français, directeur des travaux.

Vote sur le règlement

Le Conseil, à la majorité, **accepte** le règlement amendé par la commission.

Discussion sur les conclusions

Jean-Luc Chollet (UDC) qui dépose les deux amendements suivants :

*Amendements
Dépôt*

Point 3 des conclusions de la commission :

..., montant à porter en augmentation de la rubrique 1100.365 du budget.

Point 4 des conclusions de la commission :

..., montant à porter en augmentation de la rubrique 1100.365 du budget.

Discussion sur les conclusions, suite

Thérèse de Meuron (LE) ; Olivier Français, directeur des travaux ; Alain Hubler (AGT) ; Thérèse de Meuron (LE) ; Olivier Français, directeur des travaux.

Vote s/amendements

Le Conseil, à une nette majorité, **refuse** les amendements déposés par M. Jean-Luc Chollet (UDC).

Vote sur le rapport-préavis 2008/34

Le Conseil, à une évidente majorité, **décide** :

1. de prendre acte, en l'approuvant, du concept de «Solidarité internationale eau » présenté par la Municipalité de Lausanne ;
2. d'approuver le règlement amendé du fonds « Solidarité internationale eau » ci-annexé ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2009 de Fr. 140'000.– pour alimenter le fonds de «Solidarité internationale eau » (puis d'inclure ce montant au budget dès l'exercice 2010), montant à porter en augmentation de la rubrique 4700.319 du budget d'eauservice ;

4. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2009 de Fr. 85'000.–, pour le traitement de la personne à engager en tant que chef de projet «Solidarité internationale eau » (puis d'inclure ce montant au budget dès l'exercice 2010), montant à porter en augmentation des rubriques suivantes du budget d'eauservice :

– 4700.301	Traitements	68'200.–
– 4700.303	Cotisations aux assurances sociales	5'800.–
– 4700.304	Cotisations à la caisse de pension	11'000.–
5. d'adopter le rapport de la Municipalité concernant le postulat de M^{me} Andrea Eggli ;
6. d'adopter le rapport de la Municipalité concernant le postulat de M. Giampiero Trezzini.

ANNEXE

Préambule

Dans le monde, plus d'1,1 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable. Il est légitime pour Lausanne de s'impliquer pour essayer de combler ce manque. La Municipalité s'est engagée en 2007 à considérer l'eau comme un bien à conserver en mains publiques. Elle a également décidé de participer à des actions concrètes de solidarité dans le domaine de l'eau et l'assainissement. Deux postulats de M^{me} Eggli et de M. Trezzini, conseillers communaux, ont initié la démarche.

Règlement d'utilisation du fonds « Solidarité internationale eau »

Art. 1^{er}

L'objet du présent règlement est de définir le fonds «*Solidarité internationale eau* » et d'en déterminer le cadre d'utilisation suite à l'approbation par le Conseil communal du rapport-préavis N° 2008/34 du 10.09.2008.

Art. 2

But

Le fonds «*Solidarité internationale eau* » est destiné à financer des projets d'envergure internationale portant sur des thèmes qui relèvent des missions propres à eauservice (approvisionnement en eau potable). Il servira à financer des actions pour diminuer le nombre de personnes sans accès à l'eau potable (amélioration des prestations des services d'eau locaux ; financement d'infrastructures ; renforcement des capacités locales ; assainissement ; etc.).

Ces projets sont menés en collaboration avec des partenaires suisses (autres communes, Confédération, ONG, etc.).

Art. 3

Financement du fonds

Le fonds est alimenté par les apports suivants :

- a) contribution volontaire d'autres communes ;

b) l'équivalent d'1 ct par m³ sur la consommation des Lausannois. Cette contribution est estimée à 140'000 francs par an.

Les frais découlant des ressources en personnel nécessaire à la réalisation des projets ne sont pas pris en charge par le fonds.

Art. 4

Financement des projets

a. Sur proposition d'eauservice ou de son propre chef, la Municipalité peut décider de prélèvements de montants inférieurs ou égaux à 100'000 francs à partir du fonds « *Solidarité internationale eau* ». Une fois par année, elle informe le Conseil communal de l'ensemble des prélèvements faits sur ce fonds, dans le cadre de la présentation des comptes communaux. Pour les dépenses comprises entre 50'000 francs et 100'000 francs, elle informe immédiatement le Conseil communal

b. Pour toute dépense conduisant à un prélèvement de plus de 100'000 francs sur le fonds « *Solidarité internationale eau* », la Municipalité saisit le Conseil communal par voie de préavis.

c. Au cas où le fonds « *Solidarité internationale eau* » présenterait un montant supérieur à 5 millions de francs, l'alimentation financière de celui-ci serait momentanément suspendue.

Art. 5

Dissolution du fonds

En cas de dissolution du fonds, le Conseil communal décide, sur proposition de la Municipalité, de l'affectation du solde restant.

Art. 6

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

**Rapport s/ préavis
2008/35**

**Préavis N° 2008/35 : Extension du centre de vie infantine de la Cité.
Transformation d'un pavillon scolaire à l'avenue de Béthusy 16 en Unité
d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE)**

Rapporteur : M. Fabrice Ghelfi (SOC)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'100'000.- pour la réfection et la transformation du pavillon du parc de Mon-Repos à l'avenue de Béthusy 16, en une unité d'accueil pour écoliers de 24 places ;

2. d'amortir annuellement la dépense ci-dessus à raison de Fr. 110'000.– par la rubrique 3302.331 du budget du Service du logement et des gérances ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3302.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
4. d'autoriser la Municipalité à porter au budget, dès 2009, le montant nécessaire aux charges financières et d'exploitation pour l'utilisation de cette extension du Centre de Vie Infantile de La Cité ;
5. d'accorder à cet effet un crédit spécial de Fr. 179'100.–, compensé partiellement par des recettes de Fr. 119'500.–, sur le budget de fonctionnement de 2009 de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, à répartir sous les rubriques suivantes :

5900.301	« Traitements »	Fr. 124'300.–
5900.303	« Cotisations aux assurances sociales »	Fr. 8'200.–
5900.304	« Cotisations à la caisse de pensions »	Fr. 17'200.–
5900.311	« Objets mobiliers et d'installations »	Fr. 5'000.–
5900.313	« Marchandises »	Fr. 2'500.–
5900.318	« Autres prestations de tiers »	Fr. 21'900.–
5900.434	« Redevances et prestations facturées »	Fr. 35'500.–
5900.450	« Participation de la Confédération aux charges »	Fr. 36'000.–
5900.451	« Participation du Canton aux charges »	Fr. 48'000.–

**Rapport s/ rapport-
préavis 2008/39**

**Préavis N° 2008/39: Réponse à la motion de M. Claude Bonnard pour une
dotation adéquate de la Fondation pour les musiques actuelles
(FMA – les Docks)**

Rapporteur : M. Nicolas Gillard (LE)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité moins un avis contraire et une abstention, **décide** :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Claude Bonnard ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 322'000.– destiné à accorder un prêt sans intérêt et non amortissable à la Fondation pour les musiques actuelles dont le remboursement sera échelonné en fonction des résultats d'exploitation de la saison 2008-2009 ;
3. d'amortir annuellement la dépense ci-dessus à raison de Fr. 64'400.– par la rubrique 3600.331 « amortissement du patrimoine administratif » du budget du Service de la culture ;
4. de faire figurer, sous la rubrique 3600.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 2.

Rapport s/postulat

**Postulat de M. Kugathasan Thavathurai demandant
un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux**

Rapportrice : Mme Monique Cosandey (SOC)

Discussion

Ulrich Doepper (Les Verts) ; Andrea Eggli (AGT) ; Rebecca Ruiz (SOC) ; Maurice Calame (LE) ; Alain Hubler (AGT) ; Olivier Français, directeur des travaux ; Andrea Eggli (AGT) ; Olivier Français, directeur des travaux

Vote

Le Conseil, à une bonne majorité, **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/motion

**Motion de M. Jean-François Cachin et consorts : « Les habitants des zones
foraines de Lausanne demandent à ce que des places de parc pour une durée
limitée soient créées dans la zone du P+ R de Vennes. »**

Rapportrice : Mme Claire Attinger Doepper (SOC)

[Remplacée à la tribune par M. Jacques-Etienne Rastorfer (SOC)]

Discussion

Jean-François Cachin (LE) ; Benoît Biéler (Les Verts) ; Jacques-Etienne Rastorfer (SOC).

Vote

Le Conseil, par 40 oui, 23 non et 7 abstentions, **décide** :

1. de transformer cette motion en postulat ;
 2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.
-

Rapport s/motion

**Motion de Mme Marie-Claude Hofner : « Le ‘Chalet’ doit devenir
la maison des artistes de Lausanne. »**

Rapportrice : Mme Elisabeth Wermelinger (SOC)

[Remplacée à la tribune par Mme Solange Peters (SOC)]

Discussion

Marie-Claude Hofner (AGT) ; Jacques Pernet (LE) ; Marie-Claude Hofner (AGT) ; Sylvianne Bergmann (Les Verts) ; Jacques Pernet (LE) ; Silvia Zamora, directrice de culture, logement et patrimoine (CLP) ; Marie-Claude Hofner (AGT) ; Evelyne Knecht (AGT) ; Yves Ferrari (Les Verts) ; Jacques Pernet (LE) ; Silvia Zamora, directrice CLP ; Alain Hubler (AGT) ; Marie-Claude Hofner (AGT) ; Jacques Pernet (LE).

Vote	Le Conseil, à une très nette majorité, décide : de refuser la prise en considération de cette motion. _____
Rapport s/motion	Motion de M. Jean-Michel Dolivo : « Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale » <u>Rapportrice</u> : Mme Nicole Graber (Les Verts)
Discussion	Eddy Ansermet (LE) ; Roland Ostermann (Les Verts) ; Jean-Luc Chollet (UDC) ; Philippe Mivelaz (SOC) ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Axel Marion (LE) ; Alain Hubler (AGT) ; Nicolas Gillard (LE) ; Axel Marion (LE) ; Daniel Brélaz, syndic ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Daniel Brélaz, syndic ; Marie-Claude Hofner (AGT).
Vote	Le Conseil, par 49 oui, 18 non et 8 abstentions, décide : de refuser la prise en considération de cette motion. _____
Interpellation urgente Développement	Yvan Salzmann (SOC) développe son interpellation urgente intitulée : « Recrudescence de l'activité des revendeurs de drogues à la place du Tunnel et à la place Chauderon ».
Réponse municipale	Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports (SPS).
Discussion	<u>Françoise Longchamp (LE) dépose la résolution suivante :</u>
Résolution Longchamp Dépôt	<i>« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne des mesures encore plus drastiques afin d'enrayer rapidement et durablement le trafic de cocaïne et autres drogues en Ville de Lausanne et tienne régulièrement au courant le Conseil de ses interventions. »</i>
Discussion, suite	Serge Segura (LE) ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Solange Peters (SOC) ; Albert Graf (UDC) ; Yvan Salzmann (SOC) ; Alain Hubler (AGT) ; Françoise Longchamp (LE) ; Nicole Grin (LE) ; <u>Solange Peters (SOC) qui dépose la résolution suivante</u> ; Philippe Mivelaz (SOC) ; David Payot (AGT) ; Françoise Longchamp (LE) ; Marc Vuilleumier, directeur SPS.
Résolution Peters Dépôt	<i>« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive ses efforts contre le trafic de drogues et tienne régulièrement au courant le Conseil communal de l'évolution de la problématique. »</i>
Vote s/la résolution	Le Conseil, par 34 non, 30 oui et 4 abstentions, refuse la résolution de Mme

<i>Longchamp</i>	Françoise Longchamp (LE).
<i>Vote s/la résolution Peters</i>	Le Conseil, par 42 oui, 13 non et 13 abstentions, accepte la résolution de Mme Solange Peters (SOC). _____
Interpellation urgente <i>Développement</i>	Graziella Schaller (LE) développe son interpellation urgente intitulée : « Musée des Beaux-Arts : pour une étude sans frein lausannois ! ».
<i>Réponse municipale</i>	Silvia Zamora, directrice de la culture, du logement et du patrimoine (CLP).
<i>Discussion</i>	Graziella Schaller (LE) ; Philippe Mivelaz (SOC) ; Silvia Zamora, directrice CLP ; Raphaël Abbet (UDC) ; Alain Hubler (AGT) ; Françoise Longchamp (LE) ; Jacques Pernet (LE) ; Silvia Zamora, directrice CLP ; Gilles Meystre (LE) ; Silvia Zamora, directrice CLP ; Roland Ostermann (Les Verts) ; Silvia Zamora, directrice CLP ; Philippe Mivelaz (SOC) ; Jean-Yves Pidoux, directeur des SI. _____
Interpellation urgente <i>Développement</i>	Rebecca Ruiz (SOC) développe son interpellation urgente intitulée : « Horaires d'ouverture des commerces aux stations M2 : quelles autorisations ? ».
<i>Réponse municipale</i>	Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports (SPS) répondra à la prochaine séance du Conseil. _____
Clôture	La séance est levée à 23 h 00. _____
	Le président : La secrétaire :

